

Compte rendu du CSAL du 18/03/2025



CSAL du 18/03/2025

Le Comité social d'administration locale (CSAL) de la DIRCOFI Ile-de-France s'est réuni en formation plénière le 18 mars 2025. La CFTC Finances publiques, siégeant en alliance avec la CFDT, vous rend compte de cette instance.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) PV des CSAL du 25 juin 2024 et du 08 octobre 2024 (soumis au vote)
- 2) Bilan 2024 (gestion 2023) de la campagne des entretiens professionnels
- 3) Bilan 2024 du budget et perspectives 2025
- 4) Questions diverses

COMPTE-RENDU

1) PV des CSAL du 25 juin 2024 et du 08 octobre 2024 (soumis au vote)

La rédaction des PV a fait l'objet d'ajouts réclamés par les OS.
Les organisations syndicales ont voté pour unanimement.

2) Bilan 2024 (gestion 2023) de la campagne des entretiens professionnels

Sur 625 agents qui étaient évaluables lors de la campagne, 619 signatures définitives par l'agent ont été enregistrées, et 6 impossibilités de signature définitive ont été recensées (agents absents lors de la période des entretiens professionnels).

A l'instar de l'année 2022, la Direction a relevé que les motifs de recours sur l'année de gestion 2023 portent sur les appréciations littérales et/ou le complètement de rubriques du CREP (compte-rendu d'entretien professionnel).

Sur 13 recours portés devant l'Autorité hiérarchique en 2024, des modifications sur les appréciations littérales ont été accordées pour 11 agents.

Aucun recours contentieux devant le tribunal administratif sur la notation des agents n'a été recensé pour l'année évaluée 2023. Le dernier recours contentieux avait eu lieu en 2021.

3) Bilan 2024 du budget et perspectives 2025

L'exécution budgétaire 2024 de l'action sociale est la suivante :

achats - locations & entretien de matériels	46 891	46 891	131 592	122 409
formation	4 000	4 000	7 084	5 744
sécurité fonctionnement	15 000	15 000	52 401	44 645
frais de transports	300	300	202	202
action sociale	-	-	347 377	347 377
prestations de service	52 869	52 869	72 574	65 177
fournitures	23 263	23 263	100 525	98 238
moyens généraux	46 959	46 959	75 448	75 225
Total (OP=OB) "Dépenses de fonctionnement courant"	189 282	189 282	787 203	759 017

Le budget de fonctionnement 2024 de l'AGRADIF s'élève à 300 000 € et 46 000 € d'abondement pour financer les obligations d'achat de la loi EGALIM, versés en plus de la DGF.

Ce financement fait l'objet d'une prévision en fonction de la fréquentation du restaurant administratif. L'enveloppe est pérennisée pour 2025.

En 2025, il a été décidé que les prix du restaurant administratif de la DIRCOFI IDF ne seraient pas augmentés.

Les dépenses d'honoraires juridiques en 2024 ont été les suivantes :

BUDGET GLOBAL HORS NIVEAU 2	2 764 819	6 735 046	46 251 504	7 257 535
frais de stages	5 760	5 760	29 594	40 764
frais de changement de résidence	20 971	20 971	16 261	16 261
honoraires juridiques	2 800	2 800	128 936	125 936
indemnités dommages et intérêts	1 385	1 385	-	-
TOTAL NIVEAU 2	30 916	30 916	174 791	182 961

Ces honoraires juridiques correspondent aux frais irrépétibles suite aux condamnations de l'État devant le juge de l'impôt (programme 156).

Source Budget – Dircofi IDF

Focus sur les Frais de déplacement (FDD) de l'année 2024

Les FDD (hors frais de changement de résidence) liés aux missions sont stables :

– en 2023 ils s'élevaient à la somme de 217 736 €

– en 2024, ils s'élèvent à la somme de 218 552 €.

+ 816 euros entre 2023 et 2024.

Les dépenses de frais de déplacement correspondent aux frais de mission engagés par les agents de la DIRCOFI IDF pour leurs déplacements en entreprise et cabinets, dans le cadre de leurs missions de contrôle (frais de transport, frais de repas).

4) Questions diverses

Le bail de location du bâtiment actuel a été renouvelé le 2 avril 2023 et un huissier de justice a fixé l'état de l'immeuble à cette date.

La CFTC a demandé si une ligne budgétaire est prévue pour conserver dans les services d'agents nomades de la Direction, des lignes de téléphones fixes dans le nouveau bâtiment.

Les représentants de la Division Moyens généraux, Achats et immobilier ont répondu que sur ce sujet, des réunions techniques étaient en cours, afin de déterminer l'état du réseau de communication dans le bâtiment SPALLIS et identifier les solutions possibles.

La Direction s'est engagée à répondre ultérieurement à cette question des téléphones fixes dans les services nomades.

Deux véhicules électriques ont été rétrocédés à la DDFIP Oise (60) car ils étaient en surplus par rapport au taux d'utilisation par les agents de de la DIRCOFI IDF.

Un rappel sur la sécurité de l'accès au bâtiment a été fait, suite à l'entrée d'un tiers un après-midi.

**Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.
N'hésitez pas à les contacter : cftc.dircofi-idf@dgfip.finances.gouv.fr**